



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES LISTES DE CANDIDATURES

REUNION DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024

PROCES-VERBAL

Membres présents :

**Monsieur Philippe DE MIRANDA (Président),
Monsieur Jean-Louis BIASIN,
Monsieur Christian GUTIERREZ,
Monsieur Jean-Jacques RICARD,
Monsieur Jean-Daniel SIMONET,
Monsieur Patrick VIALETTE.**

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby , mandaté par le Comité Départemental de Paris a procédé, le 19 Novembre 2024, à l'examen de la recevabilité des listes de candidatures déposées avant le 14 Novembre 2024 au siège du Comité Départemental de PARIS, dans la perspective de l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Paris du 14 Décembre 2024 lors de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du Comité Directeur du Comité Départemental et en conséquence, du Président de ce dernier.

Il apparait, qu'un dossier de candidatures a été respectivement déposé dans les conditions suivantes :

- Un dossier, remis en mains propres sous pli cacheté par Monsieur Jérôme BOUSQUET à Madame Corinne BERNOIS, Comptable de la LIFR et Monsieur Franck CIBOIS, Directeur Administratif et Financier de la LIFR le 12 Novembre 2024 à 16 h 20 au siège de la LIFR et scellé en présence du remettant, puis mis dans le coffre-fort de la LIFR.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt de la liste de candidatures suivante :

- LISTE « Anne SAMPERMANS » conduite par elle-même.

En second lieu, la CSOE :

S'agissant de la LISTE Anne SAMPERMANS :

Constate :

- Qu'elle comprend les noms de 14 candidats ;
- Que les 14 candidats sont classés du rang 1 au rang 14 ;
- Que l'un des 14 candidats, Monsieur CORRE Vassili, est identifié comme étant docteur en médecine et classé avant le 9^{ème} rang ;
- Que 4 des candidats qui sont placés avant le 9^{ème} rang sont des femmes ;
- Qu'elle est accompagnée :
 - Des copies des pièces d'identités de chacun des 14 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures ;
 - Des copies des licences actives de dirigeants, délivrées par la FFR ou en son nom aux 14 candidats et en cours de validité avant la date de dépôt des candidatures ;
 - Des candidatures individuelles de chacun des 14 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute condamnation faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif ;

Relève, vérification faite :

- De la copie d'une qualification en médecine générale délivrée par l'UNIVERSITE DE PARIS VII à Monsieur Vassili CORRE le 13 février 2019 ;
- Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires telle que le docteur en médecine, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2024 ;

Par conséquent, la CSOE conclut :

- **À la recevabilité de la liste de Madame Anne SAMPERMANS et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats**

RANG	NOM	PRENOM	SEXE	OBLIGATION
1	SAMPERMANS	Anne	F	
2	BOUSQUET	Jérôme	M	
3	RODRIGUEZ	Christine	F	
4	FORT HENRY	Florence	F	
5	RULLIER	Patrice	M	
6	HAGHDOUST	Françoise	F	
7	MACHADO	José	M	
8	CORRE	Vassili	M	MEDECIN
9	HOSPITAL	Maxime	M	
10	BREAULT	Guillaume	M	
11	DELORD	Carinne	F	
12	BAH	Tafsirou	M	
13	MICHALON	Emeline	F	
14	CHARLES	Stéphanie	F	

En dernier lieu, la CSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de la liste, ainsi qu'à la Présidente et au Secrétaire Général du Comité Départemental de Paris puis publié sur le site internet du Comité Départemental de Paris à la page dédiée à ses travaux.

En outre, la CSOE autorise le Comité Départemental de Paris s'il le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

La séance est levée à 11h30.



Pour la CSOE

Monsieur Philippe DE MIRANDA, Président